

# Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

Réf: 321f08

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"l'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## L'Europe a besoin de plus de débats publics libres dans les médias, selon le rapporteur de l'APCE

Strasbourg, 02.05.2008 – A la veille de la Journée de la liberté de la presse, Andrew McIntosh (Royaume-Uni, SOC), rapporteur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur la liberté des médias, a rappelé aux gouvernements et aux parlements européens qu'ils doivent se mobiliser davantage pour faire respecter la liberté d'expression et d'information dans les médias.

« L'expression d'opinions critiques est une condition essentielle à la démocratie. Nous avons donc besoin de plus de débats politiques dans les médias. La législation sur les médias doit respecter la liberté démocratique », a-t-il déclaré.

« Des libertés fondamentales négligées mettent en péril la stabilité démocratique. Seuls les gouvernements faibles utilisent la loi pour faire taire le débat politique et social dans les médias. Faute de débat dans les médias, l'opposition est condamnée à la clandestinité ou à l'exil. C'est ce à quoi nous assistons au Bélarus, mais plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe ne respectent pas non plus les engagements contractés au titre de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. »

« L'Assemblée parlementaire a adopté plusieurs résolutions et recommandations pour souligner qu'emprisonner les journalistes de l'opposition n'est pas acceptable. Il est tout aussi inacceptable de punir les médias qui diffusent des informations diffamatoires en les frappant d'interdiction. Il est inacceptable d'avoir une législation qui sanctionne les insultes à la nation. Il est inacceptable de donner aux ministres le pouvoir d'infliger des sanctions aux médias au lieu de se doter de tribunaux indépendants. Il est inacceptable d'avoir des monopoles de médias qui restreignent l'éventail des opinions exprimées. L'Assemblée continuera à défendre les libertés démocratiques, y compris la liberté des médias, si besoin en critiquant tel ou tel pouvoir politique. Renforcer la démocratie et les droits de l'homme est et restera l'un des objectifs fondamentaux du Conseil de l'Europe. », a-t-il conclu.

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Président : Lluís Maria de Puig (Espagne, SOC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen); SOC (Groupe Socialiste); GDE (Groupe des Démocrates européens) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe); GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).